

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2865

14 novembre 2013

SOMMAIRE

Air Invest S.A	OCM Luxembourg Serviced Apartments
Aramon S.A	Holdings S.à r.l
Barosa S.à r.l	One + One S.à r.l
Bedola SPF, S.A	Oranje-Nassau Parcours
Boss Café S.à r.l	Orefa S.à r.l
BRE/Vintners Place S.à r.l	Palace Walk Sàrl137476
BRE/V.P. S.à r.l	Pancy Sàrl
Calmes S.à r.l	Pancy Sàrl137476
Drake Recoveries S.à r.l	Pegamo Holding S.A
Duelemer Leit a.s.b.l	Pegamo S.A
EIG Sete Parent S.à r.l	PHIPE S.A., Société de Gestion de Patri-
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l 137514	moine Familial (SPF)137479
Giga Blocs S.à r.l	PineBridge Investments Holdings Limited
Giga Pro S.A	Sàrl137481
Giga Tubes S.à r.l	PIP Trading S.A. SPF
Global Hospitality Licensing S.à r.l 137482	P.P.I.L. S.A
Häffner Distribution Benelux S.à r.l 137474	Presta-Gaz S.A
Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.	Prestige Gestion et Services S.A137479
	Prisca Properties S.à r.l
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à	Private Management S.A
r.l	Private Opportunities Fund SCA SICAV-
Heimdall Sàrl137515	SIF137480
KPI Residential Property 10 S.à r.l 137499	Promotions Lahure S.à r.l
Lise & Fils S.A	Pro-Vision S.A
Lone Star Real Estate S.A	Pumbaa Luxembourg S.à r.l
Magna Financing Luxembourg S.à r.l 137502	Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l.
Medlux S.A	
Medlux S.A	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à
MEF I Manager, S.à r.l	r.l
MELFE S.A. SPF	Universal Premium GP SA
Nevice International	Universal Premium Holding SA137485
New Ross	ViaSat Satellite Ventures Holdings Luxem-
NEXANS Re	bourg S.à r.l
Nightsky S.à r.l	Vilnius Residential Holdings S.à r.l 137481
Nova Calixa S.à r.l	
Novamey - Promotion Industrialle at Fi-	

nancière S.A.137475



Häffner Distribution Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140583/10.

(130172028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.466.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L 1014 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013140501/16.

(130171847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Lise & Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 154.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140695/10.

(130171739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pegamo S.A., Société Anonyme, (anc. Pegamo Holding S.A.).

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140807/9.

(130171404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140787/9.

(130171065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



Oranje-Nassau Parcours, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 enregistrés sous la référence L 130 148 596 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140783/10.

(130171955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société tenu en date du 24 avril 2012 a pris acte de la démission, en date du 3 janvier 2012, de Monsieur Fabio Armati de son poste d' Administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d' Administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013140771/12.

(130171573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Nova Calixa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.930.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013140770/12.

(130171990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

New Ross, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013140754/10.

(130171491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Nevice International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140753/10.

(130171356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



Palace Walk Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013140788/11.

(130171943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

MEF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.089.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafterbeschlusses vom 1. Oktober 2013:

- Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt des bisherigen Mitglieds der Geschäftsführung, Herrn Stephen Shaw zur Kenntnis.
- Der Verwaltungsrat bestellt mit sofortiger Wirkung Herrn Andrew Reid, berufsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft.
- Der Verwaltungsrat bestellt mit sofortiger Wirkung die Deutsche Bank S.A.E., Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Spanien, repräsentiert durch Herrn José Manuel Mora-Figueroa Monfort, berufsansässig in Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Spanien als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft.

Référence de publication: 2013140746/16.

(130171306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 21 septembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Pancy S.à r.l, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B132091 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2010 Luxembourg jusqu'au 30 septembre 2013, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 1 er octobre 2013

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013140789/16.

(130171240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Orefa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OREFA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013140785/11.

(130171394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.382.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 04 septembre 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 4 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings SARL

Référence de publication: 2013140778/13.

(130171936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

MEDLUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013140744/13.

(130171256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Nightsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.713,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.565.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 octobre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY et de Monsieur Sébastien FRANCOIS, gérants de catégorie A de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140755/14.

(130171636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.741.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 08/10/2013

«Le Conseil d'Administration coopte Mme Helen STACK-PETIT.Administrateur, demeurant professionnellement au 8, rue du Générai Foy à Paris (75008), avec effet immédiat.

Son mandat sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale et prendra fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes 2013.»

Pour la société NEXANS Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140761/14.

(130171728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MEDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2013140745/12.

(130171257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

MELFE S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.046.

Résolutions prises par l'actionnaire unique le 30 avril 2013

Première résolution

L'actionnaire unique ne renouvelle pas le mandat de commissaire aux comptes à GEFCO Consulting Sarl, et nomme jusqu'au l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014 au poste de commissaire aux comptes:

- Monsieur Andrew MANN, demeurant professionnellement au 1 Et. N.111, Le Roqueville Bloc F, 20 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco

Référence de publication: 2013140747/14.

(130171410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140790/10.

(130171974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pro-Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.420.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140819/9.

(130171152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 15-17, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 50.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140825/9.

(130171464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



PHIPE S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2013.

Référence de publication: 2013140808/11.

(130171348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pumbaa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.575.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Octobre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013140799/13.

(130171978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 152.252.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140794/10.

(130171640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Prestige Gestion et Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 115.848.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140793/10.

(130171473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013140817/10.

(130171693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



PIP Trading S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 145.001.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2013140811/11.

(130171921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013 que:

- Patrick Norris Clements, né le 28 juillet 1964, demeurant professionnellement à GB-SL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 septembre 2013.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140841/12.

(130171474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Private Opportunities Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.253.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140795/11.

(130171638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Prisca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140818/10.

(130171905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Promotions Lahure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013140820/10.

(130171683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



PineBridge Investments Holdings Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.894.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13.09.2013

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats de Guenter KRING, gérant de classe A, de Brigitte CZOSKE gérante de classe B et de Emmanuel REVEILLAUD, gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PineBridge Investments Holdings Limited Sàrl

Référence de publication: 2013140792/13.

(130171840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

One + One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 3 octobre 2013

suite à des cessions de parts intervenues sous seing privé, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingtcinq € (125,- euros) chacune, de la société ONE + ONE S.àr.l. avec siège à I - 1260 Luxembourg 1, Rue Bonnevoie, sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Johny LOPES TAVARES, né le 13 février 1982 à Ettelbruck, demeurant à L – 8080

Monsieur José Jorge DE ALMEIDA LOPES PEREIRA, né le 10 juillet 1981 à Santa

L'assemblée accepte la démission du gérant administratif Monsieur Niang Papis.

Monsieur José Jorge DE ALMEIDA LOPES PEREIRA, né le 10 juillet 1981 à Santa Catarina/Santiago (Cap Vert) demeurant à L - 7480 Lintgen, 80, Rue Principale est nommé gérant administratif.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Pour ONE + ONE S.àr.I.

Signatures

Référence de publication: 2013140779/23.

(130171171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Vilnius Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.936.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140973/9.

(130171699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

ViaSat Satellite Ventures Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.423.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140971/9.

(130171048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARIA

International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 67.136 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

- (i) Qu'elle est l'associée unique de Global Hospitality Licensing S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.139.166, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1582 daté du 27 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 daté du 25 mars 2009.
 - (ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 16 septembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Bertrange by decision of the board of managers."

- Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Bertrange par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 12 relatif à la tenue des conseils de gérance:

- Version en langue anglaise

" Art. 12. At least one class A and one class B managers present in person or represented are a quorum."

- Version en langue française

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, les deux dernières phrases de l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:



- Version en langue anglaise

" Art. 13. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

- Version en langue française

« Art. 13. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2013. Relation: MER/2013/1932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139735/68.

(130170935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Giga Blocs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.162.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- GIGA Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.155,

ici représentée par son gérant technique en fonction Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, demeurant au 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette.

- I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «GIGA BLOCS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.162, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2098 du 8 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1538 du 20 juin 2012 (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique pré-qualifiée.
- III. L'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch»;
- 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
- 3. Démission de la société GIGA Soparfi S.à r.l. de son mandat de gérant technique;
- 4. Nomination de Monsieur Jean-Paul BECK en tant que nouveau gérant technique de la Société;
- 5. Divers.



Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1 ^{er} septembre 2013, de son adresse actuelle de L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, à l'adresse suivante: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

Les associés prennent connaissance et acceptent la démission du gérant technique en fonction de la Société, à savoir la société GIGA Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.155, de son mandat de gérant technique avec effet immédiat.

Les associés décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, né le 29 août 1946 à Esch/Alzette, demeurant 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette en tant que nouveau gérant technique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Beck, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10881. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139760/63.

(130169958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Barosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.793.

L'an deux mil treize, le dix septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Bâloise Assurances Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 065, et
- 2.- JAJ Immobilier, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt, inscrite auprès du Regisre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173.202, ici représentée par la société «JAJ Consulting», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous section B et numéro 164 213, ayant comme représentant permanent Monsieur Jacques CHAHINE, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

Les deux parties comparantes sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles parties comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:



- 1) que la société à responsabilité limitée BAROSA S.à r.l., ayant son siège social au L-8070 Bertrange, 23 rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro B173793 (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 1012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 6 février 2013,
- 2) a un capital social fixé à vingt-quatre millions huit cent mille euros (EUR 24.800.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Les comparants agissant comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée générale constate qu'un vertu d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2013 que la société BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, a cédé et transporté trois mille cinq cents (3.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société JAJ IMMOBILIER, préqualifiée,, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A agissant comme ci-avant, déclare approuver, en sa qualité d'associé unique, la prédite cession de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Société à JAJ IMMOBILIER, et a renoncé au droit de préemption lui revenant dans le cadre de la prédite cession.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, cette cession a été approuvée par les gérants de la Société, qui la considèrent comme dûment signifiée à la Société, et qui ont déclaré l'accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, les parts sociales de la Société sont réparties désormais comme suit:

Bâloise Assurances Luxembourg S.A	6 500 parts sociales
JAJ IMMOBILIER	3 500 parts sociales
TOTAL:	10 000 parts sociales

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139527/61.

(130170591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Universal Premium Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.538.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 25 septembre 2013

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Teodor Ioan Vostinaru, M. Victor Rosu, et M. Vincent de Rycke en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

L'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de BDO Audit SA, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013140961/14.

(130171213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



Bedola SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.958.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour de septembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ICS (OVERSEAS) LIMITED, avec siège social au 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, Royaume Uni et enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461,

ici représentée par Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1- que la Société de Gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme BEDOLA SPF, S.A., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B numéro 164958, avec siège social à L 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 22 du 4 janvier 2012 (la «Société»).
- 2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.
- 3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation, désigne en qualité de liquidateur de la Société MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.
 - 6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 7 que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société CENTRAL SERVICE ORGANI-SATION LIMITED ayant son siège social au 3 Glynstell Road Nottage, Porthcawl, Mid Glamorgan CF36 3NN, Royaume Uni, et enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 03568847 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.
- 8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CENTRAL SERVICE ORGANISATION LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- 9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
 - 10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.
- 11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir 19-21, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 septembre 2013. LAC/2013/43997. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139540/64.

(130171101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Giga Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.996.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am vierten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft ("société anonyme") GIGA PRO S.A., mit Gesellschaftssitz in L-3514 Dudelange, 233A, Route de Kayl, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 173.996, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 20. Dezember 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 383 vom 15. Februar 2013 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 10.00 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Frau Catherine PLEIMLING, ohne Beruf, wohnhaft in L-4032 Esch-an-der-Alzette, 2, Henry Bessemer Strasse.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Herr Jean-Paul BECK, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-4240 Esch/Alzette, 60, rue Emile Mayrisch.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herr Patrick KIFFER, Staatsbeamter, wohnhaft in L-3514 Dudelange, 233a route de Kayl.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-3514 Dudelange, 233A, Route de Kayl zur Adresse in L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch;
 - 2. Abänderung des Artikels 2 Absatz 1 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
 - 3. Sonstiges.
- (ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.
- (iii) Die durch die erscheinenden Parteien ne varietur abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.
- (iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.
- (v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz, mit Wirkung auf den 1. September 2013, von der aktuellen Adresse in L-3514 Dudelange, 233A, Route de Kayl zur Adresse in L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:



Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 10.30 Uhr für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Pleimling, J.-P. Beck, P, Kiffer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10914. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 4. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013139762/63.

(130170082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Duelemer Leit a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8352 Dahlem, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 9.701.

STATUTEN

Die Unterzeichneten gründen gemäß vorliegender Satzung eine Vereinigung ohne Gewinnzweck mit dem Namen "DUELEMER LEIT a.s.b.I".

1. Name, Rechtsform, Sitz und Dauer. Die kommunale Interessengemeinschaft führt den Namen "Duelemer Leit a.s.b.l.". Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Die kommunale Interessensgemeinschaft soll in das Vereinsregister eingetragen werden.

Sie hat ihren Sitz in Dahlem.

Das Geschäftsjahr der kommunalen Interessensgemeinschaft ist das Kalenderjahr. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

2. Zweck.

- A) Zweck der Vereinigung ist die Förderung des Dorflebens und der Dorfgemeinschaft, die Bewahrung lokaler Kultur und Traditionen, die Aufwertung der Wohn-, Erholungs- und Lebensqualität der Ortschaft Dahlem.
 - B) Gegenstand der Vereinigung ist unter anderem:
 - Planung und Einrichtung eines Dorfplatzes
 - Maßnahmen der Dorfverschönerung und Wegegestaltung
 - Organisation kultureller und traditioneller Veranstaltungen
 - Gestaltung und Betrieb eines lokalen Dorftreffs
- die Förderung der unter Abschnitt A) genannten Anliegen durch flankierende Maßnahmen wie Informationsversammlungen, Werbemaßnahmen, Abhalten von Kursen, Gruppenführungen usw.
 - C) Mittel der kommunalen Interessensgemeinschaft dürfen nur für die satzungsmäßigen Zwecke verwendet werden.

Die Mitglieder erhalten keine Gewinnanteile und in ihrer Eigenschaft als Mitglieder auch keine sonstigen Zuwendungen aus Mitteln der Vereinigung.

Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck der kommunalen Interessensgemeinschaft fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden. Alle Inhaber von Ämtern der kommunalen Interessensgemeinschaft sind ehrenamtlich tätig.

- 3. Erwerb der Mitgliedschaft. Folgende Formen der Mitgliedschaft sind möglich:
- Aktive Mitglieder
- Ehrenmitglieder

Aktives Mitglied mit Stimmberechtigung kann jede natürliche und juristische Person werden, die ein Interesse am Zweck der kommunalen Interessensgemeinschaft hat. Stimmberechtigung erhalten nur aktive Mitglieder. Aufnahmegesuche sind an den Vorsitzenden/ Präsidenten zu richten; über die Aufnahme entscheidet der Vorstand.

4. Erlöschen der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt



- durch freiwilligen Austritt,
- durch Ausschluss aus der kommunalen Interessensgemeinschaft,
- mit dem Tod des Mitglieds.
- **5. Austritt, Ausschluss.** Ein freiwilliger Austritt ist jederzeit möglich und ist mit sofortiger Wirkung wirksam. Bereits entrichtete Beiträge werden nicht erstattet.

Ein Mitglied kann jederzeit durch den Beschluss des Vorstandes aus der kommunalen Interessensgemeinschaft ausgeschlossen werden. Der Vorstand fällt den Ausschlussentscheid (eine 2/3 Mehrheit ist erforderlich); das Mitglied kann gegen den Ausschlussentscheid Einspruch erheben. Der Rekurs wird in der folgenden Mitgliederversammlung / Generalversammlung, die durch einfache Mehrheit entscheidet, behandelt.

Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbeitrages innerhalb einer Frist von sechs Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung schadet.

6. Organe der kommunalen Interessensgemeinschaft. Die Organe sind:

- der Vorstand,
- die Generalversammlung (Mitgliederversammlung),
- Arbeitsgruppen,
- die Kassenrevisoren.

7. Vorstand (= Verwaltungsrat/ ,,Comite").

A) Der Vorstand besteht aus mindestens 4 Personen, die unter sich die Postenverteilung bestimmen:

- Vorsitzender/Präsident,
- Stellvertretender Vorsitzender/ Vizepräsident,
- Schatzmeister.
- Sekretär,
- Beisitzende.

Der Vorstand vertritt die kommunale Interessensgemeinschaft nach außen, führt die laufenden Geschäfte und ist für alle Angelegenheiten zuständig, soweit sie nicht durch die Satzung einem anderen Organ der Vereinigung zugewiesen sind.

Die gewählten Mitglieder des Vorstandes sind im Prinzip auf zwei Jahre gewählt. Jedes Jahr wird die Hälfte des Vorstandes erneuert, das erste Mal im Jahr 2015. Die erstmals austretenden Mitglieder werden bei Bedarf durch Los bestimmt.

Der Vorstand bleibt jedoch bis zur Neuwahl eines neuen Vorstandes im Amt. Jedes Vorstandsmitglied ist einzeln zu wählen. Wählbar sind nur aktive Mitglieder, keine Ehrenmitglieder.

B) Der Vorstand fasst seine Beschlüsse in Vorstandssitzungen, die vom Vorsitzenden, bei dessen Verhinderung von dem stellvertretenden Vorsitzenden, schriftlich oder fernmündlich einberufen werden.

Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens drei Vorstandsmitglieder, darunter der Vorsitzende oder stellvertretende Vorsitzende, anwesend sind.

Bei Beschlussfassung entscheidet die Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des 1. Vorstandes als zusätzliche Stimme.

- C) Der Vorstand erstellt jedes Jahr vor dem 31. März
- eine Bilanz,
- eine Gewinn- und Verlustrechnung der Vereinigung,
- einen Haushaltsplan sowie
- einen Jahresbericht,

und unterbreitet sie der Generalversammlung. Der Jahresabschluss und der Haushaltsplan unterliegen der Genehmigung der Generalversammlung.

8. Mitgliederversammlung (Generalversammlung).

A) Das oberste Organ der kommunalen Interessensgemeinschaft ist die Generalversammlung. Eine ordentliche Generalversammlung findet jährlich im ersten Quartal statt.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Vorstands oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Viertel der aktiven Mitglieder.

Zur Generalversammlung werden die Mitglieder im Voraus schriftlich eingeladen, unter Beilage der Tagesordnung. Die Versammlung wird vom Vorsitzenden oder einem anderen Vorstandsmitglied geleitet.

- B) Die Generalversammlung hat die folgenden verpflichtenden Aufgaben:
- Wahl bzw. Abwahl des Vorstandes sowie der Kassenrevisoren,
- Festsetzung und Änderung der Statuten,
- Abnahme der Jahresrechnung und des Kassenberichtes,
- Gründung von Arbeitsgruppen,



- Beschluss über das Jahresbudget,
- Festsetzung des Mitgliederbeitrages,
- Behandlung der Ausschlussrekurse.

An der Generalversammlung besitzt jedes aktive Mitglied eine Stimme; die Beschlussfassung erfolgt mit einfacher Mehrheit. Beratende und Ehrenmitglieder werden zur Generalversammlung eingeladen, besitzen jedoch kein Stimmrecht.

9. Arbeitsgruppen. Der Vorstand hat die Möglichkeit, administrative und finanzielle Kompetenzen an Arbeitsgruppen abzutreten, die zur Erfüllung der Ziele und Zwecke der kommunalen Interessensgemeinschaft mit einfacher Mehrheit ins Leben gerufen werden können.

Der Vorstand bestimmt den Leiter der Arbeitsgruppe, der aktives Mitglied der Interessensgemeinschaft sein muss.

- 10. Revisoren. Die Generalversammlung wählt jährlich zwei Kassenrevisoren, welche die Buchführung kontrollieren.
- 11. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich zusammen aus:
- den Jahresbeiträgen der aktiven Mitglieder und Ehrenmitglieder,
- Spenden,
- etwaigen staatlichen und kommunalen Beihilfen und
- Einnahmen aus Veranstaltungen.

Der Jahresbeitrag wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt.

12. Diverses.

A) Unterschrift

Die kommunale Interessensgemeinschaft wird rechtlich vertreten durch die Kollektivunterschrift des Vorsitzenden/ Präsidenten zusammen mit zwei weiteren Mitgliedern des Vorstandes.

B) Haftung

Für die Schulden der kommunalen Interessensgemeinschaft haftet nur das Vermögen der Vereinigung. Eine persönliche Haftung der Mitglieder ist ausgeschlossen.

C) Statutenänderung

Die vorliegenden Statuten können abgeändert werden, wenn im Rahmen einer Generalversammlung bei einer Anwesenheit von mindestens zwei Drittel der aktiven Mitglieder die erforderliche Quote (einfache Mehrheit) dem Änderungsvorschlag zustimmt.

13. Auflösung der kommunalen Interessensgemeinschaft. Die Auflösung der kommunalen Interessensgemeinschaft kann mit einer erforderlichen Quote (Zwei-Drittel-Mehrheit) beschlossen werden, wenn drei Viertel aller Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen.

Nehmen weniger als drei Viertel aller Mitglieder an der Generalversammlung teil, ist innerhalb eines Monats eine zweite Versammlung abzuhalten. An dieser Generalversammlung kann die Vereinigung auch dann mit einfacher Mehrheit aufgelöst werden, wenn weniger als drei Viertel der Mitglieder anwesend sind.

Bei einer Auflösung der kommunalen Interessensgemeinschaft fällt das Vermögen der Vereinigung an eine Institution, welche einen karitativen Zweck verfolgt.

14. Gründungsversammlung.

A) Wahl des Vorstands:

Nachdem die Satzung/ die Statuten definiert worden sind, haben die Gründungsmitglieder der a.s.b.l. die ersten Mitglieder des Vorstands («comité») gewählt.

Der erste Vorstand setzt sich zusammen aus (Funktjgrj^ame. Unterschrift):

- Präsident: Arsène Muller
- Vize-Präsident: Pascale Lefèvre
- Sekretär: Milly Schmit
- Schatzmeister: Sacha Urbanzick
- Vorstandsmitglieder:
- * Marie-France Dondlinger
- * Fritz Lippert,
- * Francine Lux,
- * Carlo Becker
- B) Weitere aktive Gründungsmitglieder (Name und Unterschrift)
- Léa Seiler-Gengler,
- Madeleine Bemtgen,
- Yvonne Hansen-Pinnel,



- Sophie Pauly,
- Camille Wild.
- Mady Nilles,
- Patrick Lux

Dahlem, den 18.09.2013.

Référence de publication: 2013139423/151.

(130169427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

BRE/V.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 83.241.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Vintners Place S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.154, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on August 21 st, 2013.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "BRE/V.P. S.A R.L." (the "Company"), with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 83.241 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated July 9 th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 87 dated January 17 th, 2002. The articles of association of the Company have not yet been amended since.
- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.
 - That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.
- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.
 - That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.
- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mr Christopher FLYNN, having his professional address at 505 Fifth Avenue, 28 th Floor, New York, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.
 - That the liquidation of the Company is done and finalised.
 - That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the registered address of: c/o Atlas Capital Group LLC, 505 Fifth Avenue 28 th Floor, New York, NY 10017, USA.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BRE/Vintners Place S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.154,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 21 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BRE/V.P. S.A R.L." (la «Société»), ayant son social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.241, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 17 janvier 2002. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.
- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.
 - Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Monsieur Christopher FLYNN, demeurant professionnellement au 505 Fifth Avenue, 28 th Floor, New York, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès du siège social de: c/o Atlas Capital Group LLC, 505 Fifth Avenue 28 th Floor, New York, NY 10017, USA.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel,

état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2013. LAC/2013/44200. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139563/104.

(130170696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.559,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of September,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg. Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED.

CVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.957 (CVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271 (CVI GVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVIC Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.791 (CVIC);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 174.843 (CVIC II);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 170.644 (CVF II and, together with CVF, CVI GVF, CVIC and CVIC II, the Shareholders);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

IN PRESENCE OF:

CVI AA Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.556 (CVI AA, the New Shareholder 1);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 179.048 (CVI CHVF, the New Shareholder 2);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. CVF, CVI GVF, CVIC, CVIC II and CVF II are the shareholders of Drake Recoveries S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.049 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 rd August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 th October 2007, number 2434. The articles of association have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 1 st October 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 th October 2012, number 2640 (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,505) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class C shares, two (2) class N shares, two (2) class C shares, two (2) class R shares, two (3) class R shares, two (4) class R shares, two (5) class R shares, two (6) class R shares, two (7) class R shares, two (8) class R shares, two (9) class R shares, two



S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fiftyfour British Pounds (GBP 54) in order to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred five British Pounds (GBP 12,505) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class S shares, two (3) class S shares, two (4) class S shares, two (5) class S shares, two (6) class S shares, two (7) class S shares, two (8) class S shares, two (9) class S shares, two (1) class S shares, two (2) class S shares, two (3) class S shares, two (4) class S shares, two (5) class S shares, two (6) class S shares, two (7) class S shares, two (8) class S shares, two (9) class S shares, two (9) class S shares, two (9) class S shares, four (1) class S shares, four (2) class S shares, four (3) class S shares, four (4) class S shares, four (4) class S shares, four (5) class S shares, five (5) class S shar

2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

1. The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-four British Pounds (GBP 54) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred five British Pounds (GBP 12,505) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class S shares, two (2) class C shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and fifty-nine British Pounds (GBP 12,559) by the issuance of two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares, three (3) class I shares, three (3) class J shares, one (1) class K shares, one (1) class C shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class C shares, four (4) class C shares, four (4) class C shares, four (4) class C shares, four (5) class C shares, five (5) class C shares, five (5) class C shares, five (5) class C shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Subscription - Payment

The Shareholders expressly waive their preferential right of subscription.

Then CVIC, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class I share, one (1) new class J shares, one (1) new class K share, one (1) new class L share, one (1) new class M share, one (1) new class N share, one (1) new class O share, two (2) new class P shares, two (2) new class Q shares, two (2) new class R shares, two (2) new class S shares, two (2) class T shares, four (4) class U shares, four (4) class V shares, four (4) new class W shares, five (5) new class X shares, five (5) new class Y shares, five (5) new class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-four Pound Sterling (GBP 44) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI AA, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class F share, one (1) new class G shares, one (1) new class H share, one (1) new class I share and one (1) new class J share having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI CHVF, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class F share, one (1) new class G shares, one (1) new class H share, one (1) new class I share and one (1) new class J share having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders, CVI AA and CVI CHVF (together, the "New Shareholders"), now representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the New Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:



- " Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and fifty-nine British Pounds (GBP 12,559) represented by:
 - twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares,
 - two (2) class B shares,
 - two (2) class C shares,
 - three (3) class D shares,
 - three (3) class E shares,
 - five (5) class F shares,
 - five (5) class G shares,
 - five (5) class H shares,
 - five (5) class I shares,
 - five (5) class J shares,
 - three (3) class K shares,
 - till cc (5) class it shares
 - three (3) class L shares,three (3) class M shares,
 - three (3) class N shares,
 - three (3) class O shares,
 - tili ee (5) class e shares
 - four (4) class P shares,
 - four (4) class Q shares,
 - four (4) class R shares,
 - four (4) class S shares,
 - four (4) class T shares,
 - six(6) class U shares,
 - six (6) class V shares,
 - six (6) class W shares,
 - seven (7) class X shares,
 - seven (7) class Y shares

deed.

- and seven (7) class Z shares

having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de septembre,

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.957 (CVF);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI GVF (Lux) Master S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.271. (CVI GVF);



lci représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVIC Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC)

lci représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVIC II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC II)

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.644. (CVF II et ensemble avec CVF, CVI GVF, CVIC et CVIC II, les Associés);

lci représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

EN PRESENCE DE:

CVI AA Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.556 (CVI AA, le nouvel associé 1);

lci représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.048 (CVI CHVF, le nouvel associé 2);

lci représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

Les Associés ont requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. CVF, CVI GVF, CVIC, CVIC II and CVF II sont les associés de Drake Recoveries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.049 constituée le 23 août 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2434 le 26 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1 er octobre 2012 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2640 le 25 octobre 2012. (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 12.505) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, trois (3) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du montant du capital social de la Société de la somme de cinquante-quatre Livres Sterling (GBP 54) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 12.505) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, trois (3) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent et cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 12.559) de par l'émission de deux (2) parts sociales F, de deux (2) parts sociales G, de deux (2) parts sociales H, trois (3) parts sociales I, trois (3) parts sociales J, une (1) part sociale K, d'une (1) part sociale L, (1) part sociale M, (1) part sociale N, une (1) partssociale O, deux (2) parts sociales P, deux (2) parts sociales Q, deux (2) parts sociales R, deux (2) parts sociales S, deux (2) parts sociales T, quatre (4) parts sociales U, quatre (4) parts sociales V, quatre (4) parts sociales W, cinq (5) parts sociales X, cinq (5) parts sociales Y et cinq (5) parts sociales Z ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;



2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ensuite, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de capital social de la Société de la somme de cinquante-quatre Livres Sterling (GBP 54) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 12.505) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, trois (3) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent et cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 12.559) par l'émission deux (2) parts sociales F, de deux (2) parts sociales G, de deux (2) parts sociales H, trois (3) parts sociales I, trois (3) parts sociales J, une (1) part sociale K, d'une (1) part sociale L, (1) part sociale M, (1) part sociale N, une (1) part sociale O, deux (2) parts sociales P, deux (2) parts sociales Q, deux (2) parts sociales R, deux (2) parts sociales S, deux (2) parts sociales T, quatre (4) parts sociales U, quatre (4) parts sociales V, quatre (4) parts sociales W, cinq (5) parts sociales X, cinq (5) parts sociales Y et cinq (5) parts sociales Z ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Souscription - Libération

Les Associés renoncent formellement à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite CVI CVF II, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale I, une (1) nouvelle part sociale J, une (1) nouvelle part sociale K, une (1) nouvelle part sociale L, une (1) nouvelle part sociale M, une (1) nouvelle part sociale N, une (1) nouvelle part sociale O, deux (2) nouvelles parts sociales P, deux (2) nouvelles parts sociales Q, deux (2) nouvelles parts sociales R, deux (2) nouvelles parts sociales T, quatre (4) nouvelles parts sociales U et quatre (4) nouvelles parts sociales V, quatre (4) nouvelles parts sociales W, cinq (5) nouvelles parts sociales X, cinq (5) nouvelles parts sociales Y et cinq (5) nouvelles parts sociales Z ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-quatre Livre Sterling (GBP 44) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVI AA, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale F, une (1) nouvelle part sociale G, une (1) nouvelle part sociale H, une (1) nouvelle part sociale I et une (1) nouvelle part sociale J ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVI CHVF, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale F, une (1) nouvelle part sociale G, une (1) nouvelle part sociale H, une (1) nouvelle part sociale J ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Les Associés, CVI AA et CVI CHVF (ensemble, les Nouveaux Associés) ont unanimement pris les résolutions qui suivent:

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante:

- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 12.559) représentés par
 - douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A,
 - deux (2) parts sociales de classe B,
 - deux (2) parts sociales de classe C,
 - trois (3) parts sociales de classe D,
 - trois (3) parts sociales de classe E,
 - cinq (5) parts sociales de classe F,
 - cinq (5) parts sociales de classe G,
 - cinq (5) parts sociales de classe H,
 - cinq (5) parts sociales de classe I,
 - cinq (5) parts sociales de classe J,
 - trois(3) parts sociales de classe K,



- trois (3) parts sociales de classe L,
- trois (3) parts sociales de classe M,
- trois (3) parts sociales de classe N,
- trois (3) parts sociales de classe O,
- quatre (4) parts sociales de classe P,
- quatre (4) parts sociales de classe Q,
- quatre (4) parts sociales de classe R,
- quatre (4) parts sociales de classe S,
- quatre (4) parts sociales de classe T,
- six (6) parts sociales de classe U,
- six (6) parts sociales de classe V,
- six (6) parts sociales de classe W,
- sept (7) parts sociales de classe X,
- sept (7) parts sociales de classe Y
- et sept (7) parts sociales de classe Z,

ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation de capital social décrite ci-avant s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. LAC/2013/43963. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139629/315.

(130170932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Universal Premium GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.541.

Extrait de résolution du conseil d'administration 23 septembre 2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le changement d'adresse de la société du 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013140960/13.

(130171214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.



KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140679/10.

(130171907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Calmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee. R.C.S. Luxembourg B 119.847.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn,

den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitze in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Martin CALMES, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43.
- 2.- Frau Franziska CALMES, geborene PETER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Echternach, 9,Rabatt, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 2. September 2013,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben um mit derselben einre gistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CALMES S.à r.l., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 119.847 (NIN 2006 2436 205), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 27. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2131 vom 15. November 2006.
- II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1 Herr Martin CALMES, vorgenannt, neunzig Anteile	90
2 Frau Franziska CALMES, vorgenannt, zehn Anteile	10
Total: ein hundert Anteile	100

- III.- Dass die Gesellschaft CALMES S.ä r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.
- IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.
 - V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.
 - VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.
- VII.- Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Komparenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft "CALMES S.à r.l.", mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Kom-parenten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.



Dritter Beschluss

Die Komparenten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden, nämlich: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Bevollmächtigte der Komparenten die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1801. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 4. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013139595/62.

(130170477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 82.154.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VINTNERS BIDCO S.C.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.279,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on September 11 th , 2013.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "BRE/Vintners Place S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 82.154 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated May 15 th , 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1112 dated December 4 th , 2001. The articles of association of the Company have not yet been amended since.
- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.
 - That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.
- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.



- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.
- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mr Christopher FLYNN, having his professional address at 505 Fifth Avenue, 28 th Floor, New York, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.
 - That the liquidation of the Company is done and finalised.
 - That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the registered address of: c/o Atlas Capital Group LLC, 505 Fifth Avenue 28 th Floor, New York, NY 10017, USA.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VINTNER BIDCO S.C.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.279,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 11 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BRE/Vintners Place S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.154, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 du 4 décembre 2001. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.
- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.
 - Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Monsieur Christopher FLYNN, demeurant professionnellement au 505 Fifth Avenue, 28 th Floor, New York, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès du siège social de: c/o Atlas Capital Group LLC, 505 Fifth Avenue 28 th Floor, New York, NY 10017, USA.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2013. LAC/2013/44198. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139564/103.

(130170687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Magna Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.304.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-seventh of September,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Magna Financing Luxembourg Canada Limited, registered as an Ontario corporation at the Ministry of Government Services of the Province of Ontario, Canada, under number 002295935, with registered head office located at 337 Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Canada, acting through its Luxembourg branch, Magna Financing Luxembourg Canada Limited -Luxembourg Branch, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 164.603 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Jean-Paul Spang, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 September 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Magna Financing Luxembourg S.à r.l. (formerly Philipp S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nineteen million nine hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 19,905,471.-), with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 21 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2020 of 15 October 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.304 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, dated 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 of 22 January 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand United States dollars (USD 1,500,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million nine hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 19,905,471.-) to an amount of twenty-one million four hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 21,405,471.-).
- 2 To issue one million five hundred thousand (1,500,000) new mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share.
- 3 To accept subscription for these new mandatory redeemable preferred shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred forty-eight million five hundred thousand United States dollars (USD 148.500.000.-) by Magna Financing Luxembourg Canada Limited and to accept full payment in cash for these new mandatory redeemable preferred shares.
- 4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:



First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand United States dollars (USD 1,500,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million nine hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 19,905,471.-) to an amount of twenty-one million four hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 21,405,471.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million five hundred thousand (1,500,000) new mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) per share.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one million five hundred thousand (1,500,000) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of one hundred forty-eight million five hundred thousand United States dollars (USD 148,500,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of one hundred fifty million United States dollars (USD 150,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend the 1 st paragraph of article five (5) of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the 1 st paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-one million four hundred five thousand four hundred seventy-one United States dollars (USD 21.405.471.-) represented by two (2) classes of shares as follows: seventeen thousand forty-one (17,041) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and twenty-one million three hundred eighty-eight thousand and four hundred thirty (21,388,430) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6.500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats September,

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maitre Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Magna Financing Luxembourg Canada Limited, eine in Ontario registrierte Gesellschaft, die beim Ministerium für Öffentliche Dienstleistung in der Provinz von Ontario, Kanada unter der Nummer 002295935 eingetragen ist und ihren Sitz in 337, Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Kanada hat, handelnd über ihre Niederlassung, Magna Financing Luxembourg Canada Limited - Luxembourg Branch, mit Sitz in 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.603 (der "Gesellschafter"),

hier vertreten durch Me Jean-Paul Spang, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer privatschriftlichen am 24. September 2013 erteilten Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass er der alleinige Gesellschafter von Magna Financing Luxembourg S.à r.l. (ehemals Philipp S.à r.l.), eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit einem Gesellschaftskapital von neunzehn Millionen neunhundertfünftausendvier-hundert-



einundsiebzig US Dollar (USD 19.905.471,-) und Sitz in 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 21. September 2009 und im Memorial C unter Nummer 2020 am 15. Oktober 2009 veröffentlicht und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.304 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde von dem unterzeichnenden Notar vom 29. November 2012, geändert, veröffentlicht im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 157 vom 22. Januar 2013.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärte über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einer Million fünfhunderttausend US-Dollar (USD 1.500.000,-), um das bestehende Kapital von neunzehn Millionen neunhundertfünftausendvierhunderteinund-siebzig US-Dollar (USD 19.905.471,-) auf einundzwanzig Millionen vierhun-dertfünftausendvierhunderteinundsiebzig US-Dollar (USD 21.405.471,-) zu erhöhen.
- 2. Ausgabe von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000) neuen verpflichtend rückzahlbaren Vorzugsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,-) pro Anteil.
- 3. Annahme der Zeichnung der neuen Gesellschaftsanteile und vollständige Zahlung des Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einhundertachtundvierzig Millionen fünfhunderttausend US-Dollar (USD 148.500.000,-) durch den Gesellschafter und vollständige Zahlung der neuen Anteile in bar.
 - 4. Neufassung des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, um die oben genannten Beschlüsse abzubilden. und forderte daraufhin den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einer Million fünfhunderttausend US-Dollar (USD 1.500.000,-), um das bestehende Kapital von neunzehn Millionen neunhundertfünftausendvierhun-derteinundsiebzig US-Dollar (USD 19.905.471,-) auf einundzwanzig Millionen vierhundertfünftausendvierhunderteinundsiebzig US-Dollar (USD 21.405.471,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, eine Million fünfhunderttausend (1.500.000) neue verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,-) pro Anteil, auszugeben.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien der Gesellschafter gemäß der oben genannten Vertretungsmacht.

Der Gesellschafter erklärte die Zeichnung von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000) neuer verpflichtend rückzahlbarer Vorzugsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,-) pro Gesellschaft-santeil und vollständige Zahlung des Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einhundertachtundvierzig Millionen fünfhunderttausend Millionen US-Dollar (USD 148.500.000,-) und durch Zahlung dieser neuen Anteile in bar.

Der Betrag von einhundertfünfzig Millionen US-Dollar (USD 150.000.000,-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Dritter Beschluss

In Anbetracht der obigen Beschlüsse, beschließt der Gesellschafter den ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diese Beschlüsse widerzuspiegeln.

Der erste Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

"Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt einundzwanzig Millionen vierhundertfünftausendvierhundereinundsiebzig US Dollar (USD 21.405.471,-), eingeteilt in zwei (2) Gesellschaftsanteilsklassen wie folgt: siebzehntausendeinundvierzig (17.041) Stammanteile (im Folgenden bezeichnet als "Stammanteile") und einundzwanzig Millionen dreihundertachtundachtzigtausendvierhundertdreißig (21,388,430) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile (im Folgenden bezeichnet als "Verpflichtend Rückzahlbare Vorzugsanteile" und gemeinsam mit den Stammanteilen im Folgenden als die "Anteile" bezeichnet) mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-). Alle Anteile sind vollständig eingezahlt."

Schätzung der kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Person das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Person und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.



Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: J.-P. Spang, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 septembre 2013. REM/2013/1708. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139185/160.

(130169801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Lone Star Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 180.538.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1° la société ARTILUX INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social aux lles Vierges Britanniques, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 265318, ici représentée par Monsieur Richard STURM, juriste, demeurant à Luxembourg, et

2° la société CROWNLUX S.A., établie et ayant son siège social aux lles Vierges Britanniques, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 265316, ici représentée par Monsieur Richard Sturm, juriste, prédit,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu de deux procurations sous seing privé, données le 10 septembre 1998, respectivement le 14 septembre 1998, lesquelles copies de procurations sont restées annexées à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire instrumentant, prédit, en date du 20 janvier 1999, portant le numéro 3.960 de son répertoire, enregistré à Luxembourg le 3 février 1999, volume 906B, folio 75, case 11.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser cet acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LONE STAR REAL ESTATE S.A.".

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un associé unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.



Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion de ses propres immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (Eur 31.000.-) représenté par SIX CENT VINGT (620) actions de CINQUANTE EUROS (Eur 50.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances selon le cas (i) par la signature de l'administrateur unique, (ii) soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, soit (iii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des directeurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.
- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillé par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'associé unique exercera, au cours des assemblées dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'années sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Toutes les actions ont été immédiatement et intégralement libérées, de sorte que la somme TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (Eur 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à approximativement mille cent Euros (EUR 1.100,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des vois les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- 1° Monsieur Orlando DE OLIVEIRA PINTO, entrepreneur, né le 24 octobre 1960 à Moledo/Castro Daire (Portugal), demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue J.F. Kennedy
- 2° Monsieur Gilles SCHWARZ, étudiant, né le 27 novembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-4916 Bascharage, 33, rue Guillaume Serrig,
- 3° Madame Michelle CIAFFONE, épouse SCHWARZ, employée privée, née le 24 mai 1964 à Luxembourg, demeurant à L-4916 Bascharage,33, rue Guillaume Serrig,
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société BUREAU MODUGNO S.à.r.l., établie à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, RCS Luxembourg B numéro 35889.

- 4. En conformité des dispositions de l'article 10 des statuts, est nommé Administrateur-délégué de la société Madame Michelle CIAFFONE, épouse SCHWARZ, prédite.
 - 5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.
 - 6-. Le siège social de la société est établi à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire.

Signé: Richard Sturm, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 septembre 2013. LAC / 2013 / 43469. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1 er octobre 2013.

Référence de publication: 2013139179/155.

(130169814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Aramon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.715.

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ARAMON S.A.», ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean Engling, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.715, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 18 janvier 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DECHAMP, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en mille (1000) actions, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean Engling à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
- 2. Modification de l'article 1 ^{er} alinéa 2 des statuts de la société prénommée, pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean Engling à l'adresse suivante: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, commune de Strassen.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} alinéa 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Dechamp, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43085. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139512/58.

(130170361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Boss Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 21A, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.568.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, indépendant, né le 3 décembre 1972 à Populo/Alijo (Portugal), et demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, et
- 2.- Monsieur Silvério MARTINHO MACEDO, ouvrier, né le 18 avril 1981 à Barrela de Jales/Vila Pouca de Aguiar (Portugal), et demeurant à L-7520 Mersch, 21A, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Boss Café S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, à consommer sur place ou à emporter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:	
1 Manuel REBELO CAMPOS, préqualifié, cinquante parts sociales	. 50
2 Monsieur Silvério MARTINHO MACEDO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7520 Mersch, 21A, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, indépendant, né le 3 décembre 1972 à Populo/Alijo (Portugal), et demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, gérant technique et
- 2.- Monsieur Silvério MARTINHO MACEDO, ouvrier, né le 18 avril 1981 à Barrela de Jales/Vila Pouca de Aguiar (Portugal), et demeurant à L-7520 Mersch, 21A, rue Grande Duchesse Charlotte, gérant administratif.
- 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Toutefois pour un engagement ne dépassant pas 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros), la signature d'un seul gérant sera suffisante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel REBELO CAMPOS, Silvério MARTINHO MACEDO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2013. Relation GRE/2013/3785. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139530/123.

(130170566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.557.749,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg. R.C.S. Luxembourg B 167.151.

In the year two thousand and thirteen, on the first of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, the United States of America ("HUSIHI"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 30, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:



- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27 th, 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 948, on April 12 th, 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, in replacement of the undersigned notary, dated September 25 th, 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-eight U.S. Dollars (USD 2,557,748.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-eight (2,557,748) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-eight U.S. Dollars (USD 2,557,748.-) to two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 2,557,749.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HUSIHI, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, nine hundred and forty-three thousand, fifty-three U.S. Dollars (USD 1,943,053.-) by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Energy Services, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered address at 10200 Bellaire Blvd., Houston, Texas 77072, the United States of America ("HESI"), to HUSIHI for an aggregate amount of one million, nine hundred and forty-three thousand, fifty-four U.S. Dollars (USD 1,943,054.-), being the counter value of one million, two hundred and fifty thousand, nine hundred and twenty British Pounds (GBP 1,250,920.-) using the exchange rate of GBP 1 = USD 1.5533 (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HUSIHI, dated September 30, 2013, and an ad hoc declaration signed by HESI, dated September 30, 2013.

Effective implementation of the contribution in kind

HUSIHI, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 2,557,749.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-nine (2,557,749) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique ("HUSIHI"), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 948, le 12 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire soussigné en date du 25 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-huit dollars U.S. (USD 2.557.748,-) divisé en deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-huit (2.557.748) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-huit dollars U.S. (USD 2.557.748,-) à deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-neuf dollars U.S. (USD 2.557.749,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HUSIHI, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quarante-trois mille cinquante-trois dollars U.S. (USD 1.943.053,-), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Energy Services Inc., une société ayant son siège social au 10200 Bellaire Blvd., Houston, Texas 77072, Etats-Unis d'Amérique ("HESI"), à HUSIHI d'un montant total d'un million neuf cent quarante-trois mille cinquante-quatre dollars U.S. (USD 1.943.054,-) étant la contre-valeur d'un million deux cent cinquante mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 1.250.920,-) en utilisant le taux de change GBP 1 = USD 1,5533 (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HUSIHI, en date du 30 septembre 2013, et par une déclaration ad hoc signée par HESI, en date du 30 septembre 2013.

Réalisation effective de l'apport en nature

HUSIHI, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.



Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-neuf dollars U.S. (USD 2.557.749,-) représenté par deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quarante-neuf (2.557.749) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1805. Reçu soixante-douze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139776/156.

(130170615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Federal-Mogul Investments B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son principal établissement à Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33300840 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.194, constituée suivant acte notarié de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, "Recueil



des Sociétés et Associations" numéro 2372 du 20 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 26 février 2010, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 882 du 28 avril 2010 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 août 2013.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Version en langue française

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par une décision du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par une décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique de la Société ou, le cas échéant par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société selon les modalités requises pour la modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2013. Relation: MER/2013/2011. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139699/58.

(130170007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Heimdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal. R.C.S. Luxembourg B 133.117.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société MILLANESINA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B130.700,

ici représentée par sa gérante unique Madame Danielle VENIER, comptable, demeurant professionnellement à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, habilitée à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 13 des statuts et conformément à la décision de l'assemblée générale des associés du 26 janvier 2009.

La comparante expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société "HEIMDALL SARL", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, Rue du Canal, inscrite au Registre



de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 133.117, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 17 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2769 du 30 novembre 2007, et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent (100) chacune, entièrement libérées.

- 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siègeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué à l'associée unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VENIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42926.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139792/45.

(130171123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Giga Tubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.167.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- GIGA Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.155,

ici représentée par son gérant technique en fonction Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, demeurant 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette.

- I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «GIGA TUBES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.167, constituée suivant acte reçu par le Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2091 du 8 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1564 du 21 juin 2012 (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique pré-qualifiée.
- III. L'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:



Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch»;
- 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
- 3. Démission de la société GIGA Soparfi S.à r.l. de son mandat de gérant technique;
- 4. Nomination de Monsieur Jean-Paul BECK en tant que nouveau gérant technique de la Société;
- 5. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1 ^{er} septembre 2013, de son adresse actuelle de L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, à l'adresse suivante: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.».

Troisième résolution

Les associés prennent connaissance et acceptent la démission du gérant technique en fonction de la Société, à savoir la société GIGA Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.155, de son mandat de gérant technique avec effet immédiat.

Les associés décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, né le 29 août 1946 à Esch/Alzette, demeurant 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette en tant que nouveau gérant technique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Beck, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10880. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139764/63.

(130170761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.537.749,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg. R.C.S. Luxembourg B 167.154.

In the year two thousand and thirteen, on the first of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151 ("HLH"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 1, 2013.



The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.154, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27 th, 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 970, on April 14 th, 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, in replacement of the undersigned notary dated September 25 th, 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-eight U.S. Dollars (USD 2,537,748.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-eight (2,537,748) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-eight U.S. Dollars (USD 2,537,748.-) to two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 2,537,749.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HLH, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, nine hundred and forty-three thousand, fifty-three U.S. Dollars (USD 1,943,053.-) by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Energy Services Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered address at 10200 Bellaire Blvd., Houston, Texas 77072, the United States of America ("HESI"), to HLH for an aggregate amount of one million, nine hundred and forty-three thousand, fifty-four U.S. Dollars (USD 1,943,054.-) being the counter value of one million, two hundred and fifty thousand, nine hundred and twenty British Pounds (GBP 1,250,920.-) using the exchange rate of GBP 1 = USD 1.5533 (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HLH, dated October 1, 2013, and an ad hoc declaration signed by HESI, dated October 1, 2013.

Effective implementation of the contribution in kind

HLH, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 2,537,749.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-nine (2,537,749) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151 («HLH»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 er octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.154, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 970, le 14 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire soussigné en date du 25 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-huit dollars U.S. (USD 2.537.748,-) divisé en deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-huit (2.537.748) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-neuf dollars U.S. (USD 2.537.749,-) à deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-neuf dollars U.S. (USD 2.537.749,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HLH, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quarante-trois mille cinquante-trois dollars U.S. (USD 1.943.053,-), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Energy Services Inc., une société ayant son siège social au 10200 Bellaire Blvd., Houston, Texas 77072, Etats-Unis d'Amérique ("HESI"), à HUSIHI d'un montant total d'un million neuf cent quarante-trois mille cinquante-quatre dollars U.S. (USD 1.943.054,-) étant la contre-valeur d'un million deux cent cinquante mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 1.250.920,-) en utilisant le taux de change GBP 1 = USD 1,5533 (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HLH, en date du 1 ^{er} octobre 2013, et par une déclaration ad hoc signée par HESI, en date du 1 ^{er} octobre 2013.

Réalisation effective de l'apport en nature



- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-neuf dollars U.S. (USD 2.537.749,-) représenté par deux millions cinq cent trente-sept mille sept cent quarante-neuf (2.537.749) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1807. Reçu soixante-douze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139777/155.

(130170614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Air Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 155.010.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par les actionnaires suivant acte du 27 juin 2012 de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des actionnaires de la Société en date du 28 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège de la société anonyme Jetfly Aviation S.A., Bâtiment Cubus C2, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013141025/18.

(130171881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck